



Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250619-DEL2025_50-DE

S²LOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2025

N° 2025 - 50

L'an deux mil vingt cinq, le dix neuf juin à vingt heures trentes minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 4

Etaient présents :

Mme BONAY Catherine, M. CARETTE Christian, Mme CARON Monique, Mme CHETTAB Carole, Mme COURTAUD Nicole, Mme DESTOOP Nathalie, M. DUBOIS Christian, M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier, Mme LAPORTE Martine, M. MONGNE Jean-Paul, Mme NORMAND Edith, M. SANTERRE Jacky, Mme SIRE Guislaine, M. TETIER Pascal, M. THOREL Michel, Mme TRAULET Delphine

Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à Mme TRAULET Delphine

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. BUCHON Gérard, Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
13/06/2025

Date d'affichage
26/06/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J../...

et publication du :

..J../...

OBJET : Bail location parcelle AM 137

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'un riverain souhaite bénéficier de la location de la parcelle d'une superficie totale de 68.40 m2 jouxtant sa propriété, nouvellement acquise. Il souhaite en assurer l'entretien, ce qu'il fait déjà.

Il s'agit d'un terrain nu sur une parcelle cadastrée AM n° 137.

Monsieur le Maire précise que la convention d'occupation sera triennale, et propose un prix de location annuel à 17€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 4 abstentions :

- **AUTORISE** la location de la parcelle cadastrée AM n° 137 au prix de 17 € par an.
- **DIT** que cette location sera revue annuellement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et d'intervention ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

